

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

### ARTICLE 1 – Champ d'application – Identité du Prestataire

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles l'entreprise STEPHAN HAMACHE (le Prestataire) fournit à tout client qui la sollicite (le Client) les services de tapisserie décoration suivants (les Services) : création, fabrication et restauration de sièges ; réalisation et pose de rideaux et tentures murales ; vente de tissu, mousse au détail, mobilier et accessoires. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus au Client par le Prestataire. Selon la réglementation en vigueur, le Prestataire communique systématiquement ces CGV au Client avant conclusion d'une commande. Toute commande de Services implique que le Client accepte les présentes CGV.

L'entreprise STEPHAN HAMACHE est située 120 rue du Faubourg du Pont Neuf – 86000 Poitiers.

Téléphone : 05 49 46 83 88 ; E-mail : stephanhamache@orange.fr ; N° SIRET : 41284791500029.

N° de TVA intracommunautaire : FR33412847915 ; Code APE : FR33412847915.

Assurance et responsabilité civile : Générali, n° police AA900222.

### ARTICLE 2 – Tarifs – Éco-participation – Conditions de facturation

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de commande, sur la base du devis établi par le Prestataire et accepté par le Client. Le montant des prestations est indiqué hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) avec le taux de TVA applicable au moment de la facturation. Le cas échéant, il peut être majoré des frais de transport applicables au jour de la commande.

Dans le cas de fourniture de mobilier neuf, la part de l'éco-participation obligatoire incluse dans le montant TTC est indiquée. Le Prestataire, enregistré au Registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR 0118211-6-0001, reverse l'éco-participation perçue à Eco-mobilier. En adhérant à cet organisme, il est en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent au titre de l'article L541-10-6 du Code de l'Environnement.

Les tarifs sont exprimés en Euros. Ils sont fermes et non révisables pendant la période de validité précisée sur le devis, sauf modification du taux de TVA applicable et d'augmentation du prix des matériaux. Hors cette période, le Prestataire peut les modifier à tout moment. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur demande et dans les locaux du Prestataire.

### ARTICLE 3 – Commandes

Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après l'établissement d'un devis par le Prestataire et son acceptation par le Client. Toute commande doit être confirmée par écrit au moyen d'un bon de commande ou du devis dûment daté et signé par le Client, accompagné d'un acompte de 30 % du montant total, encaissable sans délai.

### ARTICLE 4 – Conditions de paiement

Lors de l'acceptation du devis, le Client verse un acompte au Prestataire correspondant à 30 % du montant total de la commande. Le solde sera facturé à la livraison et devra être payé à réception de la facture. En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. Le Prestataire pourra le mettre à l'encaissement dès réception.

Sauf report sollicité à temps et accordé par le Prestataire, tout paiement effectué après la date d'échéance indiquée sur la facture entraîne l'application sans préavis de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison des Services, calculé sur le montant TTC restant dû, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre des dispositions liées au retard de paiement, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du Prestataire. Ce dernier conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix.

### ARTICLE 5 – Modalités de fourniture des services

Le délai d'exécution de toute fourniture de Service est estimé au cas par cas en fonction notamment de la charge de travail prévisionnelle de l'atelier, de la disponibilité des matériaux nécessaires et des collaborateurs compétents, ou encore de la disponibilité du mobilier du Client. Conformément à la loi, le Prestataire communique au Client un délai d'exécution avant la conclusion de toute commande. Cependant, d'ici la fin de ce délai, le Prestataire et le Client peuvent convenir ensemble d'une autre date de livraison que celle initialement prévue. Le prestataire s'engage à avertir le Client des risques de retard de livraison supérieurs à 15 jours.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci sont réputés conformes à la commande, en quantité et qualité. Le Client souhaitant émettre de telles réserves ou réclamations doit les communiquer au Prestataire par courrier ou par mail, avec tous les justificatifs afférents, dans un délai d'une semaine à compter de la réception des Services. Aucune réclamation n'est acceptée en cas de non respect de ces dispositions. En revanche, si un défaut de conformité à la commande est rapporté dûment par le Client, le Prestataire rectifiera les Services fournis dans les plus brefs délais et à ses frais.

### ARTICLE 6 – Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### ARTICLE 7 – Responsabilité du Prestataire – Garanties légales

Conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Prestataire garantit le Client contre tout défaut de conformité ou vice caché provenant d'un e défaillance de conception ou de réalisation des Services commandés. Cette garantie concerne les défauts déjà présents à la livraison. Elle s'applique 2 ans maximum après la livraison pour un bien neuf, 6 mois pour un bien d'occasion. Le cas échéant, le Client devra informer le Prestataire de l'existence de vice(s) caché(s) ou de défaut(s), par voie postale ou par mail, pour faire valoir ses droits. Après constatation du défaut ou du vice réel, le Prestataire procédera à la réparation ou au remplacement du bien non conforme dans les 30 jours, en se réservant le choix de la solution la moins onéreuse. Si ces deux options sont impossibles à mettre en œuvre, le Client sera remboursé intégralement (en rendant le produit) ou partiellement (en gardant le produit).

La garantie de couvre pas : les altérations prématurées dues à un usage anormal ; la distension du cuir au niveau des places les plus utilisées ; les altérations d'aspects dues à :

- des agents extérieurs : lumière excessive, animaux, sudation, etc. ;
- un nettoyage inapproprié ;
- des réparations ou modifications effectuées à l'initiative du Client.

### ARTICLE 8 – Litiges – Traitement des réclamations – Médiation

Le client souhaitant faire une réclamation doit nous l'adresser par courrier ou par mail aux coordonnées mentionnées dans l'Article 1 des présentes CGV. Nous nous engageons à y apporter une réponse dans un délai de 15 jours francs à compter de la réception de la totalité des éléments de la demande.

En cas d'insatisfaction et conformément à l'article R612-1 du code de la consommation, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de la consommation pour envisager la résolution amiable du litige. Cette démarche s'effectue soit via le formulaire en ligne à disposition sur le site du CM2C : <https://cm2c.net/> ; soit par mail : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net) ; soit par courrier : CM2C – 14 rue Saint Jean – 75017 Paris.

Si le Prestataire et le Client n'ont pas pu résoudre à l'amiable un litige autour d'une commande de Services conclue dans le cadre des présentes CGV, ce litige sera soumis en dernier recours à la juridiction compétente de droit commun, en l'occurrence le Tribunal de Commerce de Poitiers.

### ARTICLE 9 – Propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, prototypes, modèles, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture de Services. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation de ces réalisations sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

### ARTICLE 10 – Données personnelles

Le Prestataire peut être amené à collecter des données personnelles du Client dans le cadre de la vente d'un Service. Celles-ci sont utilisées exclusivement pour communiquer au Client des informations utiles à la réalisation du Service, pour gérer les formalités afférentes (établissement du devis, facturation), pour inviter le Client à des événements. Les données sont enregistrées dans le logiciel de gestion de l'entreprise. L'accès à ces informations est réservé uniquement au Prestataire. Les données sont conservées durant 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toutefois, le Client peut exercer son droit de consultation, rectification ou suppression des données en envoyant un courrier postal ou un mail au Prestataire.

### ARTICLE 11 – Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations au titre des présentes CGV, le contrat de fourniture de Services pourra être résilié au gré de la partie lésée. Il est entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée sans effet en tout ou partie. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. En tout état de cause, la partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts, sans préjudice de l'application des pénalités prévues aux présentes CGV.

### ARTICLE 12 – Droit applicable – Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français et lui sont soumises. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### ARTICLE 13 – Information précontractuelle – Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication des présentes CGV, d'une manière claire et compréhensible, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation et la conclusion de sa commande. Il déclare avoir une parfaite connaissance de ces CGV, y adhérer et les accepter. De ce fait, le Client renonce expressément à se prévaloir de tout document contradictoire, notamment de ses propres conditions générales d'achat, lesquelles resteront inopposables au Prestataire.